

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération 39328-2023-49

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi 27 novembre à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 21 novembre 2023 qui a été adressée par mail le 21 novembre 2023.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Sylvie LEFEBVRE Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Céline COLAS, Yann PATULA, Gilbert CERUTTI (9)

Excusés : Cédric CHARRIERE donne procuration à Isabelle TISSOT (1)

Nombre de membres en exercice : 10

Date de convocation : 21/11/2023

Nombre de membres présents : 9

Date de l'affichage : 28/11/2023

Nombre de membres votants : 9 + 1 = 10

Secrétaire de séance : Thierry JANIER-DUBRY

Objet : bail de chasse

Considérant le bail de chasse signé le 25 février 2005 entre la commune de Meussia et l'ACCA Meussia reconductible par tacite reconduction comme indiqué dans l'article 2,

Considérant la délibération de la commune de Meussia en date du 7 février 2005 qui décide de réserver le droit de chasse pour une période de 5 ans du 01/06/2005 au 31/05/2010, sans préciser par tacite reconduction, il est nécessaire de mettre en adéquation les deux documents.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'aligner la présente délibération sur le bail en précisant que le droit de chasse est réservé à l'ACCA et que le bail se continuera par tacite reconduction par période de neuf années après la première période de cinq ans (2005/2010).
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer tout document pouvant se référer à cette affaire.

POUR : 10 voix

Ainsi délibéré le 27 novembre 2023, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2023-49 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Thierry JANIER-DUBRY



Le Maire,
Isabelle TISSOT

